

Coordination des Associations Pluralistes de Professeurs - C A P P -

Passage des Déportés 2 – 5030 GEMBOUX

Site web : <http://capp.fsagx.ac.be>

Procès-verbal de la Réunion du mercredi 29 septembre 2010

Présents et Excusés : cf Registre CAPP des Réunions

Invité(s) : -

Le Président de la CAPP, M. Screve, accueille les participants.

Comme au moins trois associations membres de la CAPP sont représentées et au moins trois administrateurs sont présents, le Président constate que l'assemblée générale et le conseil d'administration peuvent valablement délibérer.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2010 est approuvé.

Dans le cadre de la session en assemblée générale, est ratifié le texte publié aux annexes du Moniteur belge du 22.06.2010 actant les modifications aux statuts de la CAPP, les administrateurs élus pour 2010/2019 et l'élection du président, du vice-président, du secrétaire général et du trésorier pour 2010/2019.

Répondant à une question de Mme Decuyper, il est précisé que tout administrateur reconduit peut mettre fin à tout moment à son mandat par simple lettre adressée au Président de la CAPP. D'elle-même la CAPP ne peut mettre d'office fin à un mandat en l'absence de nouvelles du mandataire. Une telle procédure n'est envisageable que lorsque malheureusement on apprend que la personne concernée est décédée, ou lorsque le courrier qui lui est adressé nous est retourné par la Poste. Il est aussi constaté que certains administrateurs souvent absents aux réunions de la CAPP maintiennent leur confiance dans l'association et par réciprocité la CAPP se doit d'honorer cette confiance en les maintenant administrateurs.

L'assemblée générale de la CAPP entérine l'attribution du titre de "Past-Président de la CAPP" à M. Jean-Marie Debry et lui adresse ses très vifs remerciements pour tout ce qu'il a fait pour la CAPP durant tant d'années.

Dans le cadre de la session en conseil d'administration, il est fait rapport sur les démarches entreprises avec M. Buxant pour la régularisation des comptes bancaires faisant suite aux modifications statutaires.

Avec l'aide de M. Buxant, on se chargera d'envoyer les avis de cotisation dès que le compte bancaire sera opérationnel, probablement mi-octobre.

La question de la représentation de la FEGEPRO est abordée, la personne proposée par M. Buxant pour le remplacer ayant refusé ce mandat. Le Président de la CAPP contactera la FEGEPRO pour sauvegarder cette importante collaboration.

Dans le cadre de la session en réunion générale non statutaire, M. Screve confirme la tenue d'un stand CAPP au Salon de l'Education à Namur du 20 au 24 octobre 2010, et les dispositions nécessaires pour le montage et pour les permanences sont établies. Il signale que le Salon maintient un nombre satisfaisant de participants.

M. Buxant fait rapport sur le voyage culturel qu'il organisa pour la CAPP en Angleterre (les Cornouailles) du 12 au 16 mai 2010, 25 personnes ayant participé à ce voyage.

L'assemblée rend hommage à M. Buxant pour le travail accompli et pour la réussite de ce projet.

M. Buxant insiste sur la nécessité de contacter chaque association membre pour lui demander ce qu'elles attendent de la CAPP, et quelles activités elles peuvent proposer en interdisciplinarité. Chaque association pourrait inviter les autres associations à l'une de ses activités, invitation à reprendre sur le site de la CAPP.

Pour les voyages culturels qui demeurent un projet essentiel pour la CAPP, l'échange d'idées amène à considérer qu'il faudrait contacter les guides des voyages précédents. L'annulation du projet d'un voyage d'un jour le dimanche 26 septembre 2010 à Trèves avec M. Aubertin, seulement trois personnes s'étant inscrites, devrait nous inciter à mieux cerner le public intéressé, la période la plus adéquate, et les lieux les plus appréciés par notre public. Cette question devrait être réétudiée dans le cadre d'une prochaine réunion.

L'examen de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion à Gembloux est fixée au **mercredi 30 mars 2011** à 14h30.